

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 5 avril 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES ET PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CENTRES INTÉGRÉS ET DES CENTRES INTÉGRÉS UNIVERSITAIRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Dans le contexte d'urgence sanitaire, il a été demandé de mettre en place différentes mesures visant à protéger la population. Une des mesures consiste à contrôler les accès et les sorties dans les résidences privées pour aînés (RPA), dans les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et dans les organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation qui ne sont pas visés par la certification.

Malgré les mesures déjà en application, certains milieux rencontrent des difficultés dans le contrôle des accès et des sorties, dû notamment à un manque de ressources financières pour embaucher un agent de sécurité ou encore au non-respect par certains résidents ou propriétaires des règles établies.

Afin de soutenir ces milieux, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de la Sécurité publique (MSP) ont développé une stratégie d'intervention qui permet le déploiement d'agents de sécurité le jour et le soir, sept jours par semaine. Il est également possible d'assurer un contrôle la nuit, si la situation le requérait. Cette stratégie d'intervention comporte notamment les étapes suivantes :

- Les centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS) recueillent l'information sur les milieux problématiques de leur territoire et transmettent les besoins de surveillance au MSSS selon la forme prescrite en pièce jointe à l'adresse suivante : dgapa-covid-19@msss.gouv.qc.ca. Parmi les informations transmises, il doit se retrouver les coordonnées d'une seule personne-contact pour le CISSS/CIUSSS.
- Les informations reçues sont validées par le MSSS et transmises au MSP.

... 2

- Le MSP fait l'appel d'intérêt afin de solliciter les agences de sécurité intéressées et disponibles pour offrir le service rapidement dans les milieux problématiques.
- La liste des agences de sécurité ayant signifié leur intérêt est transmise par le MSP à la personne-contact du CISSS/CIUSSS.
- Le CISSS/CIUSSS contacte la ou les agences de sécurité identifiées afin de conclure rapidement une ou des ententes avec celles de son choix pour assurer le contrôle des accès et des sorties dans les milieux problématiques identifiés.
- Le CISSS/CIUSSS confirme au MSP le nom des agences qui offriront des services de sécurité pour chacun des milieux problématiques ciblés, à l'adresse suivante : securite.covid19@msp.gouv.qc.ca.

Il est à noter que des budgets additionnels seront acheminés par le MSSS aux CISSS/CIUSSS concernés afin de couvrir les coûts reliés aux ententes conclues avec les agences de sécurité privées pour l'ajout d'agents dans les milieux problématiques identifiés. Les modalités de reddition de comptes vous seront précisées sous peu.

Le document ci-joint, intitulé « *Stratégie d'intervention pour contrôler les accès et les sorties dans les milieux de vie pour personnes âgées ou vulnérables en contexte de pandémie de la covid-19* », fournit l'ensemble des informations nécessaires au déploiement de ces actions.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

p. j. 2

c. c. M. Pierre-Albert Coubat, MSSS
Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des centres intégrés et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
Mme Brigitte Pelletier, MSP
Mme Natalie Rosebush, MSSS
Sécurité civile, MSSS

N/Réf. : 20-MS-02502-41